

Parcs nationaux—Loi

● (1550)

Évidemment, la situation créée par l'article 11 concernant les parcs dans les territoires, est constitutionnellement très différente des conditions qui s'appliquent aux provinces où les terres relèvent de la Couronne, soit du gouvernement fédéral. Normalement, du point de vue administratif, ces terres relèvent de la loi sur les terres territoriales qui, en plus de la loi sur les parcs nationaux, est une loi dont l'application incombe au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Aussi, dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, le ministre dit simplement qu'en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien il désire que ces terres ne relèvent plus de sa compétence aux termes de la loi sur les terres territoriales, mais de la loi sur les parcs nationaux. On peut reprocher à ce ministre une absence d'audiences publiques suffisamment approfondies sur l'opportunité de la création de ces parcs. C'est un sujet de débat. Néanmoins, l'article 11 se contente de proposer trois parcs précis et l'adjonction de ceux-ci aux annexes de la loi sur les parcs nationaux.

Pour autant que je sache, les seules audiences publiques tenues sur cette question au sens utilisé par le député de Rocky Mountain furent les audiences tenues par le comité. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai fortement appuyé l'idée d'envoyer le comité à Whitehorse pour au moins y entendre l'opinion des habitants du Yukon. A Ottawa, nous avons entendu au comité des porte-parole qui s'intéressaient aux différents aspects des projets de parcs dans les Territoires du Nord-Ouest. Les choses ont progressé. Les procès-verbaux du comité contiennent des renseignements qui m'ont convaincu que les Conseils des deux Territoires avaient bien approuvé l'idée de ces parcs et qu'il y a accord sur toutes les questions, sauf celle des droits des autochtones de la région. Bien que d'autres questions concernant les territoires du Nord seront soulevées par l'un des autres amendements à l'étape du rapport, et dont je ne traiterai pas pour le moment, j'estime que l'idée de tenir des audiences de comité supplémentaire comme l'exigerait la suppression de l'article proposé, serait passablement superflue pour ce qui est des trois parcs proposés dans les deux territoires.

Persnnellement, je crois que cela ne devrait pas tellement nous préoccuper. En fait, le ministre dit maintenant qu'il n'est pas nécessaire de faire étudier les trois parcs des territoires par le comité. Je veux bien que les dispositions du bill qui portent sur l'agrandissement des parcs existants parlent de l'établissement de nouveaux parcs. Cela se rattache à ce que le député de Rocky Mountain a dit. Les termes du bill le permettent, mais s'il en était question en plus des amendements du comité à l'article 2 du bill, nous aurions la contrepartie du fait que la valeur de tout projet de nouveau parc national dans les territoires ou les provinces pourrait être examinée par le comité permanent de la Chambre en même temps espérons-le, que se tiendraient des audiences publiques organisées après entente avec les provinces ou avec les conseils territoriaux dans le cas des territoires. Je crois que le comité des Affaires indiennes et du Nord canadien étudie cet après-midi la question du statut des territoires, dans la salle tout près de la Chambre.

[M. Barnett.]

Je reviendrai sur ce sujet plus tard, quand nous étudierons un autre amendement à l'étape du rapport, mais je considère que les améliorations vraiment importantes que le comité a pu apporter seront préservées si la Chambre accepte les amendements à l'étape du rapport qui ont été présentés aujourd'hui. J'espère que les autres députés ne prolongeront pas la discussion et que nous pourrons atteindre l'objectif dont le député de Rocky Mountain a parlé si éloquentement: la création des parcs que le bill vise enfin à établir pour le plus grand bien des Canadiens.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je désire signaler en commençant que je suis déçu de l'attitude adoptée par le ministre cet après-midi. Il est responsable du programme des parcs nationaux depuis des années. A mon avis, quiconque a le privilège de cette tâche tire une première leçon que, dans le domaine de l'administration et de l'établissement de parcs nationaux, la règle de sagesse est d'être sensible à l'opinion publique et de se tenir au fait des besoins de la population canadienne. Pour cette raison, le comité des Affaires indiennes et du Nord canadien a d'abord proposé puis adopté, au cours de ses délibérations, des amendements préconisant une liaison étroite avec la population à tous les égards. Je suis convaincu que le député de Comox-Alberni (M. Barnett), qui vient d'énoncer ses opinions et qui était alors d'accord avec nous à ce sujet, conviendrait maintenant, après avoir réfléchi sur ses observations, que sa première idée était la plus sage.

● (1600)

Dans sa déclaration cet après-midi, le ministre a parlé encore une fois des merveilleux progrès réalisés depuis quelques années dans le cadre du réseau de parcs nationaux du Canada. Je fais remarquer à l'hon. représentant que cet élan dans le progrès et l'expansion de notre réseau de parcs nationaux a pris un temps considérable. Fait étonnant, les pressions exercées par le public dans ce sens se sont faites de plus en plus vives et il me semble que, dans une ambiance comme celle-là, il devrait être relativement facile de réserver des étendues de terre assez considérables pour répondre à la demande croissante de la population, en fait d'installations récréatives, et aussi pour préserver et sauvegarder des régions d'intérêt particulier au pays. Malgré la demande de plus en plus grande, avivée par l'accroissement de la population, malgré les loisirs plus nombreux et l'augmentation du revenu disponible des gens, il a fallu 20 ans pour enregistrer un succès appréciable dans l'aménagement de parcs nationaux.

Le bill à l'étude est le point culminant des négociations qui se sont poursuivies depuis l'établissement, en 1953, du ministère du Nord canadien et des ressources nationales. Le ministre d'alors, l'honorable Jean Lesage, amorça immédiatement des négociations en vue de l'expansion du réseau de parcs nationaux, lesquelles ont été poursuivies par les gouvernements ultérieurs. Sur le plan de la conservation, à peu près aucun progrès n'avait été réalisé durant les 20 années précédant cette époque. La guerre a naturellement interrompu les projets d'expansion et ce n'est qu'avec l'établissement d'un ministère destiné tout particulièrement à la mise en valeur du Nord et des ressources du Canada que nous avons commencé à nous orienter dans la voie des résultats pratiques.